



NOTE DE SERVICE N° 113-34 /MFB/DGD DU 05 AOÛT 2025

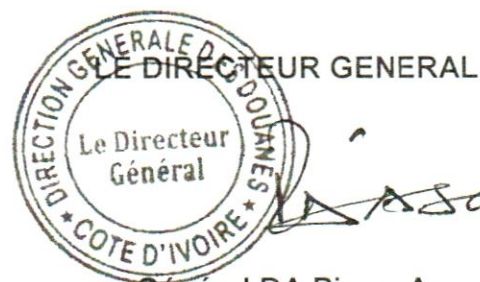
Objet : Suspension de l'édition des T1 par voie routière

Réf. : Arrêté n°0018/MT/CAB du 23 juillet 2025

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, qu'en raison de la cérémonie commémorative du 65^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la République de Côte d'Ivoire, qui se déroulera le jeudi 07 août 2025 à Bouaké, le Ministère des Transports a réglementé la circulation des véhicules poids – lourd dans les agglomérations de Bouaké et de Yamoussoukro.

Par conséquent, l'édition des T1 pour l'acheminement des marchandises vers les pays de l'hinterland par la voie routière, est suspendue à compter **du mardi 05 au vendredi 08 août 2025 inclus**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National